



Indemnités chômage - remboursement de RSA

Par **ALTES Catherine**, le **20/03/2018 à 19:41**

Bonjour,

je me suis retrouvée licenciée verbalement fin août 2017, j'ai dû attendre le 25 /01/2018 pour obtenir mon attestation simplifiée de mon employeur (qui n'est autre que mon futur ex mari), je me suis donc inscrite à la CAF pour obtenir le RSA (je précise que Monsieur refuse de me verser une pension alimentaire même sur la décision du JAF, qui m'a attribué une pension de droit de secours), Je me suis aussi inscrite à pôle emploi, mais sans cette attestation d'employeur, je ne pouvais pas prétendre à une allocation de leur part.

La CAF à donc pris le relai et depuis le mois de septembre je bénéficie du RSA.

Dès que j'ai reçu cette attestation je me suis rendue à pôle emploi pour régulariser ma situation, et pouvoir bénéficier de l'allocation chômage chose faite, de même à la CAF pour signaler mon changement de situation.

vais-je devoir rembourser à la CAF le RSA que j'ai obtenu depuis le début ?

pôle emploi m'a fait un rappel d'indemnités depuis le mois de septembre 2017

Merci pour votre réponse

cordialement.

Par **toto attaque**, le **20/03/2018 à 19:59**

Si la CAF vous le demande : oui.

Le RSA est versé sous condition de ressources. Si après coup vous percevez les ressources du chômage que vous auriez dû percevoir à l'époque, il est probable que la CAF (le RSA) va considérer que vous l'avez "trop perçu".

Et mettez bien de côté car le rappel peut arriver plus tard, lors de l'examen des impôt ou autre, même si momentanément les guichets de la CAF ne prévoient rien pour vous.

Par **ALTES Catherine**, le **21/03/2018 à 07:23**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'avais prévu et mis de côté pour éviter une éventuelle catastrophe !

Bonne journée